

Charte parisienne de la téléphonie mobile et 5G : mauvais alibi pour conquérir Paris

2021-03-09 01:01:01

COMMUNIQUE - 09 mars 2021 - Agir pour l'environnement et Priartem

Cette semaine, le Conseil de Paris est appelé à se prononcer sur la révision de la Charte parisienne de la téléphonie mobile.

L'enjeu pour les opérateurs de téléphonie mobile consiste à débloquer une situation qui pour le moment ne leur permet pas de déployer commercialement la 5G sur la capitale.

La Ville de Paris, comme toujours depuis l'élaboration de la première Charte en 2003, tente de donner des gages de transparence et de concertation sans s'en donner les moyens réels : conférence citoyenne sans garant d'indépendance et de transparence, associations environnementales sollicitées à la va-vite et non associées en pratique...

Loin de gommer les critiques que Priartem et Agir pour l'environnement avaient déjà émises sur la précédente version, la présente Charte aggrave encore la situation, et est présentée comme plus protectrice qu'au niveau national, alors qu'il n'en est rien. Par divers artifices, les parisiens seront plus exposés aux antennes 5G "grâce" à la Charte parisienne que ce à quoi la loi Abeille sur la sobriété électromagnétique oblige les opérateurs dans le cadre du traitement des points dits atypiques. Qui plus est, la Charte annonce d'ores et déjà une révision sous un an des valeurs d'attention de manière à permettre le développement progressif de la 5G.

Priartem et Agir pour l'environnement dénoncent cette mascarade qui masque mal l'appétit des opérateurs à déployer la 5G dans la capitale - siège des JO en 2024 et vitrine incontournable - et la faiblesse de la volonté de la Ville de Paris à réduire l'exposition de ses administrés. Nous persistons dans notre demande de moratoire en l'absence d'évaluation environnementale et de mise au débat sérieuses. Nous demandons à ce que la Ville de Paris prenne ses responsabilités en terme d'accessibilité au logement, à l'espace public... quant à la situation de handicap subie par les parisiens-nés devenues électrosensibles. Enfin, nous nous opposons avec vigueur à toute incursion des opérateurs et industriels au sein des établissements scolaires et de l'Éducation nationale, tel que proposé par la conférence de citoyens, recommandation traduite dans la Charte parisienne.

PJ : [lettre ouverte aux conseillers de Paris](#)

CONTACT

PRIARTEM : 01 42 47 81 54

Agir pour l'Environnement : 01 40 31 02 37

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026